

Stage CPE
JEUDI 11 AVRIL
BORDEAUX
Ouvert à tous,
adhérents et non-adhérents

AUX CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION

SOMMAIRE

- Édito
- En bref
- Organisation secteur acad CPE
- Poste à profil, pro-filles ou anti-filles?
- PPCR : avancement accéléré et CAPA de contestation
- Déclaration SNES CAPA du 17 janvier
- AED : surveiller et punir, ce n'était pas assez. Il faudra aussi enseigner, maintenant.
- Stage CPE
- Contacter le SNES
- Adresse à M. le Recteur
- Bulletin d'adhésion



Le SNES, pour agir ensemble

Vendredi 22 février 2019

S3 BORDEAUX - Bulletin syndical - Supplément au bulletin n°217 - Abonnement annuel : 18€

Directeur de publication : Jean Pascal Méral - CPPAP : 1019S07145 - Conception graphique : Stéphane Lestage

Imprimé par nos soins

MON PROFIL, C'EST MON CONCOURS !....

Les élections professionnelles ont eu lieu. Nos adhérents et sympathisants ont voté à 90 % ; la catégorie à 66,8 %. Démonstration est faite de l'attachement des CPE à la représentation des personnels et au paritarisme. Le SNES/FSU reste le syndicat majoritaire en voix. Nous vous en remercions !

Notre engagement, en sus de porter avec la plus grande attention votre parole comme nos mandats, sera de mettre au cœur des débats les conditions de travail et le pouvoir d'achat. Il nous faudra la plus grande des vigilances pour maintenir un accompagnement des collègues dans leurs soucis professionnels, parfois mélangés au personnel, avec toujours la même disponibilité, la même empathie, la même recherche d'efficacité ; et nous le ferons, et ce, malgré la réduction temporaire du nombre de commissaires paritaires.

D'ores et déjà, il nous faut être en ordre de bataille. Nous savons que malgré les interventions des organisations syndicales, le boycott de la CAPA de juin, le Recteur a l'intention de poursuivre sa politique de profilage des postes et de porter un coup supplémentaire au droit à mutation des agents. Sa position nous

paraît toujours aussi infondée. Le « profilage », rappelons que depuis les établissements pilote violence des années 90 nous connaissons ce type de recrutement, a-t-il résolu les problèmes des établissements de l'éducation prioritaire ? Non ! En revanche la meilleure rémunération des collègues, le meilleur taux encadrement des élèves comme les avantages de sortie, nous sont parfaitement compréhensibles.

Vouloir profiler à tout-va, aux motifs de CSP défavorisées, d'ouverture du dimanche soir, de cité scolaire complexe, vise éventuellement à répondre à des besoins de GRH, mais en aucun cas, cela ne répond aux besoins en mobilité de la profession ni à la qualité de l'action d'un CPE dans son établissement.

Pour nous, c'est clair, il s'agit d'une posture idéologique, qui vise à rompre l'égalité de traitement des collègues. Quel CPE ne se sent pas insulté dans sa dignité professionnelle, dans ces capacités d'adaptation à un établissement lambda, puisqu'il a été recruté et formé pour cela même, lorsqu'on lui dit : non pas vous, vous n'aurez pas ce lycée, même si votre barème l'aurait permis, mais on préfère la tête de ce collègue-là !

Lorsqu'un collègue rejoint un poste, demandé sur un souhait géographique légitime, il sait, et en général il a déjà appelé l'établissement, qu'il lui faudra composer avec les situations particulières et mettre en œuvre les outils professionnels dont il dispose. Et nous pensons, par observation et expérience, que l'immense majorité des CPE fera un travail égal et de même qualité quel que soit le contexte, en raison de sa formation et de son concours, et non pas, parce qu'il a été distingué arbitrairement...

C'est pourquoi, nous appelons l'ensemble des collègues à envoyer le coupon détachable, que vous trouverez dans ce bulletin, au Recteur avant le CTA de mars qui fixera les conditions de rentrée 2019/2020, et à se préparer à un mouvement plus important, si nous ne sommes pas entendus d'ici là.

Ce n'est qu'avec vous, que nous pouvons espérer gagner en audience, gagner un traitement équitable de tous !

Tonio Vitorino

L'inspection fait un constat très positif des rendez-vous de carrière. Elle parle même de satisfaction partagée des agents et de la hiérarchie et indiquant qu'il n'y a eu qu'une seule vraie difficulté sur 45 entretiens CPE et professeurs documentaliste mêlés. Et conseille, puisque par essence, c'est que devrait toujours faire un IPR, de travailler l'avant-inspection en communication avec l'IPR et le CE. Pour l'inspection, c'est donc bien un processus de reconnaissance du métier de CPE qui est en cours avec cette nouvelle procédure issue de PPCR.

Et si on commençait par changer la ligne dans le statut des IPR qui permettrait à un CPE de devenir IPR sans passer par la case chef, et recruter ceux-là dans le corps des CPE ? Ne pourrait-on pas encore mieux parler et approfondir cette notion de reconnaissance....

Qui n'a pas souhaité à un moment ou autre, malgré tout l'amour de son métier, changer un peu, aller vers une formation qui le conforte ou le change grâce à un congé formation. Et pour cela quoi de meilleur que le CNED, merveilleux outil du service public de formation à distance.

Attention à l'entrée dans la quatrième dimension, toutefois. En effet, lorsqu'on passe de 600 euros, pour inscription individuelle à 800 pour un congé de formation qui ne vous sera pas remboursé par votre employeur, que l'on est dans l'obligation de s'adresser à un service relation client aussi navrant que l'accueil chez Free ou Orange, les choses se compliquent et peuvent prendre un tour inattendu.

Mais qui a postulé que l'inconstance et les méthodes inefficaces du privé ne pouvaient pas s'appliquer dans le public ? Ou serait-ce un quelque chose que nous connaissons bien dans certains établissements, tout dans l'image et pour l'image....

ORGANISATION DU SECTEUR ACADÉMIQUE CPE :

Commissaires paritaires élus
décembre 2018 / décembre 2022 :

Hors classe :

Tonio VITORINO ZR Dordogne (24) – titulaire.

Fabienne LAMOTHE LGT Magendie, Bordeaux (33) – suppléante.

Classe normale :

François GALBRUN – GLG A. d'Aquitaine, Bordeaux (33) - titulaire.

Llivia RIGABER CLG E. Gabard, Jurançon (64) – suppléante

Nous conservons nos référents départementaux dont vous trouverez les coordonnées et la liste en page 14 de ce bulletin.

Par ailleurs, nous avons mis en place un organe directeur, le Conseil Syndical du secteur CPE de l'académie de Bordeaux, qui vise à élaboration large de la réflexion sur la catégorie et de ses besoins, composé des référents départementaux et des quelques collègues supplémentaires volontaires.

Il s'agit de :

Pour le 24 :

Stéphanie MATHIEU – EREA de Trélissac.

Pascal CICUTTINI – CLG Bramerie - La Force.

Pour le 33 :

Catherine DUMAS - LGT Camille Jullian, Bordeaux.

Géraldine DUBREUILH – ZR Gironde.

Claire NARBAÏS – CLG H. de Navarre – Coutras.

Dominique ROBERT – CLG Mitterrand – Pessac.

Catherine PASCO – LGT Pape Clément – Pessac.

Nathalie LABAYE – CLG Bourran – Mérignac.

Pour le 40 :

Cécile CAZENAVE – LGT G. Crampe – Aire/Adour.

Pour le 47 :

Julien RENOM – LGT Val de garonne – Marmande.

Katia DECHE – LGT Palissy – Agen.

Pour le 64 :

Llivia RIGABER - CLG E. Gabard, Jurançon

Devrait s'y joindre :

Adeline LEBEAU – AED.

Comme vous le savez, nous continuons à essayer de développer la représentation syndicale des AED malheureusement votant peu et militant encore moins. Nous ne doutons pas, qu'ensemble, l'action collective en faveur de la catégorie en sortira renforcée !!

POSTE À PROFIL, PRO-FILLES OU ANTI-FILLES ?

Juin 1995 : après un an de séparation d'avec mon conjoint et mon bébé ("seulement 1 an !", pourraient s'exclamer des professeurs envieux mutés dans des contrées hostiles), j'apprends avec enthousiasme, bonheur et soulagement que cette épreuve prend fin : un petit collège de Floirac attend sa nouvelle CPE et c'est moi !

Floirac, je ne connais pas hormis pour ses arènes qui ne m'enchantent guère mais ceci est un autre sujet de polémique... Floirac, c'est la CUB (anciennement "Métropole"), c'est-à-dire à moins d'une demi-heure de mon domicile. Ravie et empressée de faire la connaissance des équipes et des lieux, je prends rendez-vous avec le chef d'établissement.

J'ai 28 ans, je suis une femme doublée d'une mère, encombrée, qui plus est de mon bébé ce jour-là. Je n'ai mon concours en poche que depuis deux ans et des convictions éducatives chevillées au corps depuis beaucoup plus longtemps, mais cela ne se voit pas encore.

Cet homme d'un certain âge, voire d'un âge certain, me reçoit un peu fraîchement, me semble-t-il, m'invite à prendre place, farfouille dans les tiroirs de son bureau, puis, exhibe, l'un après l'autre, un couteau, un poignard, une grenade factice, un pistolet à billes, une autre arme blanche ; peu à peu c'est tout un arsenal qui émerge du fond de ses tiroirs. Cette démonstration s'exécute avec une grande économie de mots comme pour me laisser le temps de m'imprégner de l'atmosphère censée émaner de cette kyrielle d'objets tranchants ou contondants. Un peu surprise de la qualité de cet accueil, mais qui n'a pas encore douché mon

ardeur, je tente de relativiser, de dédramatiser "ils sont joueurs dans le quartier !?". Le Principal dresse, alors, un tableau épouvantable de ce petit collège de ZEP, niché au cœur de la cité : aucune mixité sociale, un grand nombre de nationalités qui s'affrontent en-dehors de l'établissement, mais aussi à l'intérieur, une zone de non-droits, un taux de chômage qui explose, une surreprésentation de catégories socioprofessionnelles défavorisées (les fameuses "classes laborieuses, classes dangereuses"...?! Bref, ce poste ne convient pas à une jeune CPE inexpérimentée et femme. Il m'aidera à trouver un autre établissement.

Certes, tout ceci est un peu alarmant mais je l'engage à me faire confiance : mon énergie compensera mon inexpérience, ma disponibilité ("oui promis je viendrai le mercredi matin"), ma qualité de mère. Quant à ma nature de "femme", j'avoue être, là, à bout d'arguments...

Dans ce petit collège de banlieue, je suis restée 11 ans. 11 ans de journées pleines, denses où l'esprit d'équipe n'était pas un vain mot, où l'assistante sociale réalisait un travail formidable, où des pères analphabètes venaient se faire lire le bulletin de leurs enfants, où le partenariat avec les associations et autorités allait de soi, où nous avons mené de belles luttes syndicales. Pas une seule fois, je n'ai regretté d'être femme, pas une seule fois, je me suis dit qu'un homme aurait été meilleur à cette place.

Et pourtant, si ce poste avait fait l'objet d'un profilage, je ne l'aurais jamais obtenu.

Mon profil, c'est mon concours !

Nathalie LABAYE

PPCR : AVANCEMENT ACCÉLÉRÉ ET CAPA DE CONTESTATION.

En même temps que la CAPA d'installation le 17 janvier 19, s'est tenue la CAPA de contestation des avis du Recteur élaborés à l'issue des inspections du 6ème au 7ème, du 8ème au 9ème échelon, et la fixation de l'avis pérenne pour la Hors-Classe au 9ème.

Il y a eu seulement 3 contestations de l'avis recteur.
Sur les 3 :

- 2 ont été remontées, auprès recours hiérarchique simple, de Très satisfaisant à Excellent – comme quoi, il ne faut pas hésiter.
- 1 n'a pas été jugée recevable, maintenu à Très satisfaisant, et le collègue l'a bien compris.

Quelques rappels et éléments de compréhension et d'action.

Désormais, la carrière d'un CPE est rythmée par 3 évaluations qui interviennent au 6ème, 8ème et 9ème échelon. Cette évaluation fait intervenir les évaluateurs primaires qui sont :

- ⇒ le chef d'établissement,
- ⇒ l'IPR.

Le Recteur, et seulement lui, fixe l'avis final qui permettra à 30 % des agents des échelons concernés de voir une accélération de 1 an de leur avancement. Pour la hors classe, de fixer l'avis qui sera pris en compte dans le barème pour le tableau d'avancement.

Il est à souligner, que le Recteur ne fixe pas de quotas aux évaluateurs primaires quant aux avis. Cela veut bien dire, qu'ils ont toute latitude de vous considérer comme excellents à leur gré ! Ces derniers, disposent aussi, d'une seule et même fiche, que connaît aussi l'agent, avec des items à renseigner. Ainsi, toute considération en dehors de ces items n'a aucun lieu d'être.



N'hésitez pas à faire les observations que vous jugez nécessaires, y compris en faisant appel à un commissaire paritaire en cas de besoin, lors du retour entre vos mains de la fiche.

Formellement :

- ⇒ l'entretien avec le CE et l'IPR doivent avoir lieu séparément.
- ⇒ Vous n'avez aucun document à fournir en préalable.
- ⇒ On ne peut vous imposer une forme lors de la visite de l'IPR et vous avez toute latitude pour organiser une séquence – classe, entretien élève, réunion d'équipe,... comme vous l'entendez. Ne sommes-nous pas concepteurs de notre métier !

La hors classe reste contingentée pour faire bonne place au fameux mérite. Le Recteur, mais pas les évaluateurs primaires comme déjà dit, se cantonnera à 10 % d'avis excellent. Une aberration, bien évidemment, compensée par une part beaucoup plus importante de l'ancienneté au 11ème échelon, qui prévaudra toujours, sur un avis excellent donné à un 9ème.

Et si le rendez-vous de carrière n'a pu avoir lieu ?

2 collègues n'ont pu être inspectées (congé maternité, congé longue maladie). L'avis Recteur a été élaboré au vu du dossier et du regard porté sur celui-ci par l'IPR. On ne peut que se féliciter, avec la DRH, que les deux collègues se retrouvent quand même promues en l'absence d'entretien.

Et les avis à consolider ?

3 collègues ont eu des avis à consolider. A notre question sur les modalités de prise en charge de ces collègues dont on peut penser qu'ils sont en difficulté, la DRH nous a répondu qu'il fallait distinguer 2 situations :

- ▶1. une réponse apportée par le PAF à une difficulté ponctuelle, avec une action de formation simple.
- ▶2. si une situation plus difficile se présente, le collègue sera reçu par la DRH et l'IPR. Il lui sera proposé d'être accompagné par un représentant du personnel. On pourra aller jusqu'à une décharge complète de service dans ce cas, avec un objectif dans les deux cas, qui est une sortie de l'avis à consolider.

Dans cette logique, l'avis pérenne est en discussion au ministère. En effet, le collègue qui a un à consolider devrait pouvoir en sortir aussi.

Il reste encore du chemin à faire pour une déconnexion complète de l'avancement et de l'évaluation. Mais, sur ce terrain, nous pouvons nous montrer un peu optimistes ; la hors classe est bien devenue un 12ème échelon, le combat de la classe exceptionnelle pour le plus grand nombre commence !

Tonio VITORINO



DÉCLARATION SNES ET SNUEP-FSU - COMMISSION PARITAIRE ACADÉMIQUE DES CPE - JEUDI 17 JANVIER 2019

Nous sommes aujourd'hui bien moins nombreux qu'il y a 4 ans dans cette salle. Nos vœux, à tous les membres de la CAPA et aux personnels du rectorat, sont cependant, tout aussi chaleureux. Mais, dans le contexte de crise qui traverse le pays, l'Éducation nationale avec la réforme du lycée, et la fonction publique en général, ces vœux pourraient être difficiles à présenter, puisque nous faisons face à des politiques bien contraires à ce à quoi aspirent les personnels, les élèves et leurs familles.

La sortie des CPE du « régime dérogatoire » des enseignants nous ampute de 6 commissaires paritaires. Ce sont 6 représentants en moins et une perte nette pour notre travail auprès des personnels. Comment ne pas y voir une volonté de tronquer le dialogue social et de rendre plus difficile le travail fait en CAPA et en CAPN ? On sait depuis le mois d'octobre que la loi en préparation réintégrera les CPE dans le régime particulier. Les CPE qui ont voté à pratiquement 67% ont clairement dit leur attachement à la représentation des personnels.

Dans ces conditions, on peut s'interroger sur les motivations du gouvernement à ne pas vouloir anticiper en continuant, simplement, ce qui faisait depuis 30 ans. Tenter d'affaiblir le dialogue social peut se révéler une grande erreur de conduite des politiques publiques, se murer dans des réformes dont ne veulent ni les personnels ni les usagers des services publics, sûrement, mettre le pays en situation de danger

social, la détresse se transformant vite en exaspération.

Pour notre corps, cette absence de considération est manifeste dans quelques chiffres simples : nous étions 580 inscrits aux élections professionnelles en 2008 ; en 2018, nous ne sommes plus que 541. Nous n'avons cependant pas entendu parler de baisse démographique et de conditions de travail devenues de plus en plus simples. Loin de là. Rappelons la baisse régulière des recrutements au plan national pour arriver à 260 cette année. Nous aurions pu penser que la circulaire de missions serait connue, notre métier revalorisé, ce qui, supposerait pour le moins, une augmentation des effectifs égale aux pertes à minima.

En attendant, il faudra nous contenter, à notre grande surprise, de l'honneur inédit que fait le ministre à la profession, d'une lettre en décembre. S'est-il rendu compte qu'il fallait plus d'éducation, plus d'adultes auprès des élèves ? Que la réforme hautement anxiogène du lycée, des parcours sup sans visibilité, un baccalauréat fabriqué d'attendus, augmentera de manière considérable le travail de nos collègues professeurs principaux, aidés par, encore moins de CPE, toujours sous tension ?

L'avenir nous dira si la qualité d'écoute est inversement proportionnelle à celle du dialogue social et/ou de la mobilisation des personnels et des élèves.

Les quatre prochaines années nous verront défendre, conformément à nos mandats nationaux :

► Le retour effectif dans le « statut dérogatoire de la Fonction publique » et le maintien de l'ensemble des compétences des instances paritaires : CAPA, CAPN...

► La création d'une agrégation d'Éducation, adossée aux Sciences de l'Éducation, qui permette un réel débouché de carrière en lien avec notre métier. Cette agrégation doit être accessible par concours mais aussi par liste d'aptitude, comme pour les certifiés.

► Le respect des 35 heures avec la possibilité de voir les dépassements rémunérés ou de rattraper ces derniers.

► Un plan pluriannuel de créations de postes ; l'objectif à terme étant d'aller vers 1 CPE pour 250 élèves.

Sur le plan académique :

► Nous souhaiterions voir prolonger la tenue du groupe de travail paritaire sur les conditions de travail des CPE. Ce groupe de travail doit être planifié à l'avance pour un réel travail préparatoire. La finalité de ce travail paritaire serait de trouver des solutions afin d'apaiser les situations de tensions professionnelles en favorisant le dialogue, et la mise en place de procédures d'alertes connues de tous les collègues.

► Nous nous opposerons à tout développement des recrutements « profilés » dont la nature n'est pas réellement technique ou de nature à apporter une réponse aux difficultés perçues raisonnablement, de certains établissements. Le droit à mobilité, le mouvement des personnels, doivent être encadrés par un barème juste et créant les conditions les moins arbitraires possibles pour le mouvement des personnels

*Tonio VITORINO, Fabienne LAMOTHE,
François GALBRUN, LLIVIA RIGABER -
Commissaires paritaires CPE SNES/FSU*



AED : SURVEILLER ET PUNIR, CE N'ÉTAIT PAS ASSEZ. IL FAUDRA AUSSI ENSEIGNER, MAINTENANT !

Il est vrai que, jusqu'à présent, le statut d'AED avait le défaut de laisser bien trop souvent les surveillants dans l'ennui... Entre les tâches administratives, la surveillance pure et dure, les rapports, les absences et retards des élèves, la cantine, la salle d'étude, puis la cantine encore, puis la salle d'étude à nouveau, puis Matthéo qui jette des marrons sur Enzo, puis les « oh ! Et puis faudrait apporter douze chemises en carton, les jaunes, là, à la dame de l'accueil et... Ah mais elle est absente, bon alors on fera ça plus tard mais passez voir si l'élève avec la capuche noire d'hier est dans le bâtiment à l'autre bout du lycée ! », puis Charlotte de 3ème B qui vient de faire une hypoglycémie, Maxime qui a le nez qui saigne et Farida qui fait une crise d'angoisse [liste non-exhaustive, bien entendu]...

Bref, pour qui connaît un tant soit peu le métier d'AED, c'est bien souvent un horizon de désœuvrement, un océan de spleen, le temps qui s'étire et qui s'écoule sans fin dans les méandres de l'éternité. Et l'éternité d'un AED, c'est long. Même après 6 ans de CDD.

Mais voilà, comme le soleil du printemps qui frappe à la porte de nos soucis, l'espoir renaît sous la forme virevoltante d'un petit être austère, mais si généreux ! Ce petit miracle a un nom : Jean-Michel Blanquer ! Grâce à un sortilège étrange et merveilleux, la baguette magique de cette bonne fée fit apparaître sous nos yeux ébahis une nouvelle l'Ecole : celle de la

confiance !

Ah ! La confiance ! Et quelle confiance ! Une belle confiance, toute en formes généreuses et en couleurs vives, prête à déployer ses charmes mystérieux pour transformer les vilains trolls AED en... profs !

Alléluia ! Mais voilà la solution ! Mme Machin absente ? M. Truc en retard ? Allons donc ! Foin de pleurnicheries : grâce à l'amendement N°AC594 de l'article 14¹, un coup de fil à la Vie Scolaire et votre trou est bouché ! Et ça, ça vous en bouche un coin justement ! Comment n'y avait-on pas pensé avant ? En plus, c'est tout bénéf pour les AED, ça vous fera de l'expérience, c'est super pour vous, c'est une vraie chance, de quoi vous plaignez-vous, bande de feignants ? Hein ?

-Oui, mais, on va être largués tout seul et... »...

-Mais nooon, voyons, lisez l'article de loi, ignorant, vous aurez un tuteur !

-Oui, mais, vous allez le trouver où le tuteur, vu que Mme Machin est absente ? Et on sera payé combien pour ça ? Et on sera vraiment recruté selon nos disciplines ? Et comment ça se passe en gros ? Parce que là, c'est joli votre truc, mais c'est pas bien clair quand même, on se demande, gentille fée Blanquer, si vous ne seriez pas un peu en train de vous foutre de notre gueule en voulant cautériser une jambe de bois et de...

-Mais pauvre imbécile, bien sûr que non ! Vous n'avez rien compris ! C'est l'École de la Confiance ! DE LA CONFIANCE, JE VOUS DIS ! ALORS, MERDE, FAITES-MOI CONFIANCE !
-Ah bon, me voilà rassuré alors ! Tout s'éclaircit soudain !

plaçants en déshabillant la Vie Scolaire Pierre pour habiller n'importe comment les enseignements Paul ! Bien joué petit lutin magique ! Au pays de la précarité et de l'éducation au rabais, tu es vraiment le plus malin !
Et en toute confiance !

Et voilà comment, en un tournemain, la gentille fée réussit à rendre inutile les profs rem-

Marius, AED

¹ «L'article 14 permet à des assistants d'éducation inscrits dans une formation préparant aux concours d'enseignant ou de CPE de se voir confier des missions d'enseignement. Il s'agit de leur permettre de se familiariser tôt avec la pratique afin de leur permettre d'affiner leur choix et d'être mieux préparés à leur métier. En effet, les études montrent que la formation des enseignants est d'autant meilleure qu'elle a commencé tôt et qu'elle est professionnelle.

Cependant, il ne s'agit bien sûr pas de mettre des étudiants de deuxième année de licence seuls devant une classe entière. L'idée est de leur confier des responsabilités de façon graduelle et accompagnés par un tuteur. Par exemple, un L2 pourra faire du soutien scolaire, un L3 des APC (activités pédagogiques complémentaires) en petit groupe et en M1 un remplacement devant une classe. Cet amendement propose d'écrire dans la loi que les fonctions pédagogiques, d'enseignement ou d'éducation ne sont confiées que progressivement aux AED. »

Amendement N°AC594 de l'article 14 de la loi sur l'École de la Confiance, consultable sur : <http://www.assemblee-nationale.fr/15/amendements/1481/CIION-CEDU/AC594.asp>

PROJET DE LOI
#ÉCOLE DE LA CONFIANCE

OPÉRATION
DESINTOX

ARTICLE 10, 12, 13
**DÉFORMATION
PROFESSIONNELLE**

ADOPTÉ

snés
fsu

- 1 Des directeurs d'INSPE nommés par le ministre
- 2 Un référentiel de formation vide et défini ultérieurement par le ministre
- 3 Des AED remplaçant les professeurs pour quelques centaines d'euros

STAGE SYNDICAL OUVERT AUX ADHÉRENTS ET NON-ADHÉRENTS

Jeudi 11 avril 2019

DE 9H30 à 16h

Athénée municipal de Bordeaux

(Place St Christoly)

*Conseiller principal d'éducation:
Repères pour une histoire (1945-
1993)-Acteurs et évènements*

*Le CPE (conseiller principal d'édu-
cation) : un métier méconnu.
Quelles sont ses origines, dans
quel contexte est-il apparu ? Pour-
quoi est-il devenu un professionnel
de l'accompagnement et du dia-
logue avec les collégiens, les
lycéens et les familles ? Comment
a-t-il pris place dans la massifi-
cation du second degré ?*

Demande d'autorisation
d'absence à
déposer le lundi 11 mars
2019 au plus tard.

de 9h30 à 12h15

Intervention de **Régis REMY**, CPE, fondateur et animateur de la revue historique « Le Conseiller Principal d'Education », en présence de **Olivier RALUY**, responsable national de la catégorie au SNES/FSU

14h à 16h.

L'après-midi, nous ferons un point sur l'actualité de la catégorie. N'hésitez pas à nous interroger sur des points que vous aimeriez voir aborder, ou des questions concrètes avant le stage à s3borcpe@netcourrier.com. Cela pourra rendre le débat plus rapide et nous permettre d'inverser nos habitudes, c'est à dire, pouvoir répondre avant plutôt qu'après à vos demandes.

Allez, hop, on s'inscrit, même si on est pas adhérent et on vient partager un peu avec les collègues... ici :

En revanche, les frais – déplacement, repas – ne seront pris en charge que pour les adhérents à jour de leur cotisation.

Modèle de demande d'autorisation d'absence

NOM , Prénom

Grade et fonction

Établissement

à Monsieur le Recteur de l'Académie de Bordeaux
s/c de Monsieur le Chef d'établissement

Conformément aux dispositions

de la loi n° 84-16 du 11/01/1984; alinéa 7 portant statut général des fonctionnaires, de la loi n° 82-997 du 13/11/1982 relative aux agents non titulaires de l'État (2)

définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé du au pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à

Il est organisé par la section académique du SNES sous l'égide de l'IRHSES

Ale

Signature.

(1) Nom et fonction du chef d'établissement, cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique

(2) Indiquer les références du seul texte correspondant à votre situation (titulaire ou non)

Coupon de participation à retourner

SNES Bordeaux - Stage CPE
138 rue de Pessac 33000 Bordeaux

Vous pouvez vous inscrire par mail à s3bor@snés.edu

*Merci d'indiquer votre nom, prénom, étab,
n° de tél., l'intitulé du stage et sa date.*

Nom :

Etablissement :

Prénom :

.....

Discipline :

Tél.

Adresse :

Courriel :

.....

.....

CONTACTER LE SNES

RESPONSABLES DE CATÉGORIE

Tonio VITORINO
Llivia RIGABER

s3borcpe@netcourrier.com
Tél. 07 87 08 06 56

RÉFÉRENTS SNES CPE DANS L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

Dordogne

- Stéphanie MATHIEU,
EREA de Trélissac
(tél. 05 53 54 41 20)
- Pascal CICUTTINI
au collège de la Force
(tél. 05.53.61.55.61)

Lot et Garonne

- Katia DECHE
au Lycée B. Palissy Agen
(05.53.77.46.50)
- Julin RENOM
au lycée Val de Garonne,
Marmande (05.53.76.02.50)

Gironde

- Dominique ROBERT
- Claire NARBAIS JAUREGUY
au collège de Coutras
(Tél. 05.57.56.00.40)
- François GALBRUN
au collège A. d'Aquitaine à Bordeaux
(Tél. 05.56.91.42.43)

Landes

- Cécile CAZENAVE
au lycée G. Crampe Aire sur
l'Adour (Tel. 05.58.51.53.00)

Pyrénées Atlantiques

- Llivia Rigaber
au collège E. Gabart, Jurançon
(Tél. 05.59.06.32.44)

ADRESSE À M. LE RECTEUR

à couper et envoyer par voie postale ou en courriel à

ce.drh@ac-bordeaux.fr (texte disponible sur le site du SNES Bordeaux)

M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux
5, rue J. Carayon-Latour
33 000 BORDEAUX

Monsieur le Recteur,

depuis l'an dernier, vous vous êtes lancé contre l'avis des personnels, dans un profilage massif des postes de CPE proposés au mouvement.

Comme mes collègues, je tiens particulièrement à un traitement équitable de mon droit à mutation. Comme mes collègues, je tiens à mon statut, et comme professionnel, j'ai été formé, à la suite d'un concours très sélectif, à prendre en compte la diversité des situations d'établissement et à y répondre.

A moins d'une raison très singulière, je ne vois pas en quoi les motifs invoqués pour le profilage des postes aujourd'hui, devraient modifier en profondeur les modalités habituelles et réglementaires du mouvement, si ce n'est l'introduction de l'opacité et l'absence de contrôle par les représentants des personnels tel que le prévoit la loi. Est-ce donc là l'école de la confiance ?

Faites confiance aux CPE, à leur professionnalité, à leur capacité à concevoir leur métier ; c'est le seul « poste » spécifique dont ils ont besoin.

Mon profil, c'est mon concours, mon statut, mes droits !

A _____, le

Signature :